



# **Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours**

## **Centre Aquatique de l'Estuaire « Aquaparc »**

# Table des matières

<b>I.</b>	<b><u>PRESENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT</u></b>	<b>..... P3-7</b>
I.1.	<b>Identification de l'établissement</b>	<b>.....p3</b>
I.2.	<b>Description de l'établissement</b>	<b>.....p3</b>
I.3.	<b>Fonctionnement général de l'établissement</b>	<b>.....p3-4</b>
	<i>Périodes d'ouverture de l'établissement</i>	<i>.....p3</i>
	<i>Horaires d'ouverture de l'établissement</i>	<i>.....p4</i>
	<i>Règlement intérieur</i>	<i>.....p4</i>
I.4.	<b>Caractéristiques de l'établissement</b>	<b>.....p4-5</b>
	<i>Caractéristiques des plans d'eau et analyse des risques</i>	<i>.....p4</i>
	<i>Caractéristiques des équipements particuliers</i>	<i>.....p5</i>
I.5.	<b>Identification des moyens de secours</b>	<b>.....p5-7</b>
	<i>Matériel de secours</i>	<i>.....p5</i>
	<i>Moyens de communication</i>	<i>.....p6</i>
	<i>Accès des secours</i>	<i>.....p6-7</i>
<b>II.</b>	<b><u>DEFINITION DE LA SURVEILLANCE</u></b>	<b>.....P8-12</b>
II.1.	<b>Généralités</b>	<b>.....p8-10</b>
	<i>La surveillance</i>	<i>.....p8</i>
	<i>La zone de surveillance</i>	<i>.....p8</i>
	<i>Le poste de surveillance</i>	<i>.....p8</i>
	<i>Le fonctionnement de la surveillance et personnel en surveillance</i>	<i>.....p8</i>
	<i>Besoins en surveillance de l'Aquaparc</i>	<i>.....p9</i>
	<i>La procédure d'ouverture des bassins</i>	<i>.....p10</i>
	<i>La procédure de fermeture des bassins</i>	<i>.....p10</i>
II.2.	<b>Définition des 3 zones de surveillance</b>	<b>.....p10</b>
II.3.	<b>Organisation de la surveillance</b>	<b>.....p10-11</b>
	<i>Tableau d'organisation de la surveillance</i>	<i>.....p11-12</i>
<b>III.</b>	<b><u>ORGANISATION DES SECOURS</u></b>	<b>.....P13-25</b>
	<i>Préambule</i>	<i>.....p13</i>
III.1.	<b>Tableau d'organisation des secours</b>	<b>.....p13-15</b>
	<i>Tableau des effectifs selon les horaires</i>	<i>.....p16-22</i>
III.2.	<b>Intervention hors bassins</b>	<b>.....p23</b>
III.3.	<b>Généralités par publics</b>	<b>.....p23-24</b>
	<i>Généralités dans le cadre du Primaire</i>	<i>.....p23</i>
	<i>Généralités dans le cadre du Secondaire</i>	<i>.....p23</i>
	<i>Généralités dans le cadre des associations</i>	<i>.....p23-24</i>
	<i>Généralités dans le cadre de la surveillance des groupes</i>	<i>.....p24</i>
III.4.	<b>Actions à mettre en œuvre à chaque intervention</b>	<b>.....p24-25</b>
III.5.	<b>Recommandations</b>	<b>.....p25</b>
<b>IV.</b>	<b><u>PROCEDURES D'ÉVACUATION DE L'ETABLISSEMENT</u></b>	<b>.....P26-30</b>
	<i>Préambule</i>	<i>.....p26</i>
IV.1.	<b>Définition du point de rassemblement</b>	<b>.....p26</b>
IV.2.	<b>Tableau de procédure d'évacuation</b>	<b>.....p27</b>
IV.3.	<b>Procédures incendie et accident majeur</b>	<b>.....p28-29</b>
IV.4.	<b>Plan d'intervention</b>	<b>.....p30</b>

## **I. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT**

### **I.1 identification de l'établissement**

Nom de l'établissement : Centre Aquatique de l'Estuaire « Aquaparc »

Type : X      Catégorie : Deuxième (980 personnes)

FMI d'exploitation : 960 baigneurs

Adresse : Avenue Léo Lagrange – 44 600 SAINT NAZAIRE

Numéro de téléphone : 02 40 17 13 50

Propriétaire : Communauté d'agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE)

Date d'ouverture : 14 avril 2018

*Moments prévisibles de fortes affluences : principalement en période estivale et vacances.*

### **I.2 Description de l'établissement**

Etablissement composé de 5 bassins répartis en 3 zones distinctes d'activités aquatiques :

a) Zone Sportif

b) Zone Apprentissage

c) Zone loisirs

Equipements particuliers intégrés à zone loisirs mais non surveillés :

- Zone Spa : constitué d'un Hamman, 3 saunas et une salle de repos.
- Pentaglisse avec aquafrein

Espace vert extérieur longeant la façade vitrée des 3 zones sur le côté Est, avec accès composés de :

- une plage carrelée
- une pelouse en RDC séparée de la plage par une clôture et un pédiluve,
- jeux splashpad de 100 m<sup>2</sup>

Accès aux bassins par le public : Cabines individuelles de déshabillage et douches mixtes en RDC pour accéder à l'espace loisirs.

Accès aux bassins pour les groupes : 16 vestiaires collectifs et douches hommes – femmes séparées pour l'accès à l'espace sportif.

### **I.3 Fonctionnement général de l'établissement**

#### ***Période d'ouverture de l'établissement***

- Toute l'année, selon deux périodes d'ouverture distinctes : scolaires et vacances scolaires.
- Le planning d'occupation des bassins est actualisé chaque année au mois de septembre et le présent POSS s'appliquera tant qu'il n'y aura pas de nouveau type de fréquentation créé.
- Les fermetures annuelles obligatoires et événements particuliers font l'objet d'une information de tous les utilisateurs.

### **Horaires d'ouverture de l'établissement** (cf. tableaux p16-22)

Les horaires sont affichés à l'entrée et dans l'établissement. Ils sont diffusés au public via le site Internet de la CARENE et les brochures d'information disponibles en de nombreux services intercommunaux.

### **Règlement intérieur**

Affiché à l'entrée de l'établissement.

## **I.4 Caractéristiques de l'établissement**

### **Caractéristiques des plans d'eau et analyse des risques**

<b>BASSINS</b>	<b>SURFACE</b>	<b>PROFONDEUR</b>	<b>ZONE</b>	<b>RISQUES PARTICULIERS</b>
Sportif	525 m2	1.78 à 3.00m	1	Dimensions / profondeur / reflets
Apprentissage	132 m2	0.40 à 0,80 m	2	Faible profondeur, pas de plongeurs ni sauts / reflets
Echauffement	220 m2	1.10 à 1.30	2	Barrière PMR opaque / reflets
Pataugeoire	50m2	0.00 à 0.30 m	2	Masquée par rocher et muret
Loisirs Vagues	165 m2	de 0 à 1,70 m	3	Ressac, rochers, Faible profondeur sur 2/3 du bassin
Hydro (équipement particulier)				Visibilité à cause de rochers, murs hauts

### Autres équipements particuliers

Pentagliss	4 lignes	Aquafrein	3 (non surveillé)	Attention au temps de remplissage de l'aquafrein
Sauna / Hamman	1 hammam 3 saunas	Pas de bassin	3 (non surveillés)	RAS

### ***Caractéristiques des équipements particuliers***

Bassin à vagues	Fonctionnement par cycle de 15 minutes toutes les 60 minutes.
Bassin Hydro	Banquettes à bulles restant ouvertes pendant la production des vagues (zone de replis)
Pentaglisse	Composé de 4 pistes, réception par aquafrein. La descente se fait individuellement du haut vers le bas. Toute remontée est interdite. Régulation par un personnel de la zone 3.

## **I.5 Identification des moyens de secours**

### ***Matériel de secours***

Infirmeries : X 2 une principale / une secondaire.

- Infirmerie principale située sous le pentaglisse avec accès secours direct vers l'extérieur (côté Nord du bâtiment).

Composée de : 1 armoire à pharmacie

1 table de soins

Matériels de secourisme en référence aux préconisations PSE1 et 2

- Infirmerie secondaire située près du local MNS (bassin d'échauffement)

Composée de : 1 armoire à pharmacie

1 table de soin

1 douche

Matériels de secourisme en référence aux préconisations PSE1

Autres matériels et moyens de secours :

- Matériel de sauvetage : perches positionnées à la périphérie des bassins + bouées tubes.
- Chaise de surveillance équipée : EPI + nécessaire premiers secours + mégaphone + POSS simplifié de la zone.
- Des boutons poussoirs d'arrêt d'urgence du pentaglis et des vagues situé sur le balcon, poste de secours C.
- Chaque MNS en surveillance sera équipé d'un talkie-walkie et d'un sifflet.

## ***Moyens de communication***

### *Moyens de communication interne :*

- Talkies-walkies entre tous les agents.
- Megaphones ou voix, à destination des usagers, pour évacuation.
- Sonorisation pour diffuser des messages dans tout l'établissement,

### *Moyens de liaison extérieure :*

- téléphones rouge préprogrammés d'urgence d'appel des secours (local MNS, accueil, infirmerie principale),
- postes téléphoniques portables GSM à tous les endroits stratégiques de l'établissement (*infirmeries*).

### *Rappel des numéros de téléphone d'urgence vers les secours extérieurs :*

- Urgence médicale : le S.A.M.U. (15).
- Urgence de secours aux personnes : les Sapeurs-Pompiers (18).
- Urgence sécuritaire : la police nationale ou la gendarmerie (17).

## ***Accès des secours***

2 accès secours :

- accès direct par la voie coté Hall de tennis (Nord de l'établissement).
- accès direct par accueil publics, avenue Léo Lagrange (Ouest de l'établissement).



## **II. DEFINITION DE LA SURVEILLANCE**

### **II.1 Généralités**

#### ***La surveillance***

La surveillance doit être constante. Elle est prioritaire à toutes les autres missions. Le personnel affecté à la surveillance doit être clairement identifiable. Elle vise à mettre les moyens nécessaires à la sécurité des publics

#### ***La zone de surveillance***

La zone est l'espace délimité composé de bassins et des plages autour desquels une surveillance est organisée.

#### ***Le poste de surveillance***

Le poste est la présence effective et constante d'un surveillant dans la zone.

Les surveillants en fonction du type de publics et de la fréquentation, se posteront sur les chaises **ou** en itinérance de façon à optimiser la surveillance.

La surveillance doit s'exercer de l'endroit où la visibilité est la meilleur, celle-ci évoluant en permanence (en fonction de l'affluence, de la pratique natatoire, des éclairages et du faux jour).

Le ou les surveillants seront amenés à se déplacer dans leurs zones.

Dans le respect des procédures de secours, le personnel doit pouvoir communiquer avec ses collègues.

#### ***Le fonctionnement de la surveillance***

La coordination du plan de surveillance des bassins est assurée par « les chefs d'équipe». En leurs absences, l'éducateur ayant le plus d'ancienneté et d'expérience dans la structure, assurera la fonction de responsable de bassins.

Les surveillants ne doivent jamais s'absenter, sous aucun prétexte, sans au préalable s'être assuré de la continuité et de l'effectivité de la surveillance de la zone dont ils ont la charge, en informant ses collègues.

## **Besoins en surveillance de l'Aquaparc**

Lors de la présence du public et/ou des scolaires dans une zone, celle-ci doit être surveillée suivant les effectifs suivants : (modifié octobre 2022)

	<b>Mode normal</b>	<b>Mode dégradé</b>
<b>Zone 1</b>	Au moins 2 surveillants (D. 322-16 Décret n°2016-281 du 8 mars 2016 - art. 2). L'exploitant pourra ajouter un ou deux surveillants en fonction des activités ou fréquentation .	1 surveillant , fermeture du bassin sportif .
<b>Zone 2</b>	2 surveillants (3 bassins)	1 surveillant , fermeture d'un bassin (échauffement / apprentissage-pataugeoire)
<b>Zone 3</b>	3 surveillants ( pendant la production de vagues) 2 surveillants (pas de vagues)	1 surveillant , fermeture bassin ludique

Effectif normal de surveillance de l'aquaparc en surveillance complète : 8 surveillants

1 surveillant peut être occupé à une tâche autre que la surveillance (pentaglisser, zone hammam, « bobologie », besoins personnels)

Chaque zone est autonome par rapport à l'autre, l'aquaparc peut donc fonctionner en ouverture partielle (attention FMI)

Dans la situation de la prise en charge d'une victime, nécessitant un arrêt de la surveillance (RCP, multiples victimes, intervention grave, etc....) la zone sera évacuée vers les vestiaires si la FMI est supérieure à 500, et vers les autres zones si la FMI est inférieure à 500.

Une évacuation totale pourra intervenir dans un second temps.

Particularité de la zone 2 :

Disposant de plusieurs bassins, lorsqu'un ou plusieurs bassins sont utilisés uniquement par des groupes encadrés (sauf scolaires), les bassins concernés ne sont pas surveillés.

### ***La procédure d'ouverture des bassins***

Elle consiste à vérifier et à contrôler les lignes téléphoniques pompiers, le matériel de secours, la qualité et l'hygiène de l'eau, l'hygiène et la sécurité des bassins et la présence effective des surveillants.

Ces vérifications sont effectuées par le personnel de surveillance et consignées sur la main courante.

Tout problème ou écart aux normes réglementaires doit être signalé à l'équipe de direction.

Périodiquement, il sera procédé :

- au contrôle des grilles d'aspiration
- essai des coups de poing d'arrêt d'urgence des pompes de circulation.
- A un exercice POSS avec l'ensemble des agents. Celui-ci sera consigné dans un registre et sera émargé par tous les agents.

Dans le cas où les règles d'hygiène et de sécurité ne pourraient être respectées, l'ouverture serait différée ou l'évacuation serait prononcée.

### ***La procédure de fermeture des bassins***

Les surveillants font évacuer des bassins les différents publics concernés. Ils s'assurent de leur départ effectif.

Si la fermeture est totale, ils mettent les dispositifs anti-retours et attendent l'évacuation totale des vestiaires. Ils s'en informent auprès de la caisse.

Dans le cas contraire, tant que l'accès aux bassins reste possible, un surveillant reste en place.

À la fermeture de l'établissement un surveillant minimum reste jusqu'au départ du dernier utilisateur afin d'en assurer sa sécurité.

## **II.2 Définition des 3 zones de surveillance**

- Zone 1 : le bassin sportif **ZS**
- Zone 2 : Zone apprentissage **ZA**
- Zone 3 : Zone loisir **Z**

L'effectif de surveillants par zone est défini au paragraphe **II.3. Organisation de la surveillance.**

## **II.3 Organisation de la surveillance**

L'effectif permettant de garantir la surveillance dans l'établissement est défini selon les types de fréquentation ci-après. Il est composé de personnels titulaires du titre de Maître Nageur Sauveteur

assistés d'agents titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA). Ils sont chargés de les assister durant leur mission de surveillance au public.

Nombre de personnel en surveillance du public programmé : 8 en fréquentation normale, et 9 en très forte fréquentation (période estivale).

Zone 1 : 3 surveillants S (sportif)

Zone 2 : 1 surveillant E (échauffement) + 1 surveillant A/P (apprentissage/pataugeoire)

Zone 3 : 1 surveillant H (Hydro) volant + 1 MNS C (Coordination) + 1 surveillant V (vagues)

Lors de l'utilisation de structures gonflables, du personnel supplémentaire sera affecté à celles-ci (1 par structure).

Nombre de personnel BNSSA : ne peut excéder 50% de l'effectif en surveillance de bassin, au regard de la complexité de l'équipement.

**Tableau d'organisation de la surveillance**

<p align="center"><b><u>POSS 1</u></b></p> <p align="center"><b>Ouverture au public seul ou mixte (associations, scolaires secondaires, groupes)</b></p>	<p align="center"><b><u>POSS 2</u></b></p> <p align="center"><b>ENC / Sport Santé</b></p>	<p align="center"><b><u>POSS 3</u></b></p> <p align="center"><b>Scolaires et autres publics</b></p>	<p align="center"><b><u>POSS 4</u></b></p> <p align="center"><b>Scolaires primaires</b></p>
<p>Effectif minimum : 7 surveillants.</p> <p>Une surveillance de 8 personnes qualifiées et diplômées est mise en place sur les périodes présumées de moyenne à forte affluence.</p>	<p align="center">Les MNS en Intervention pédagogique (IP) assure la sécurité de son groupe</p>	<p align="center">2 à 3 surveillants en zone 1 2 surveillants en zone 2 1 surveillant en zone 3</p>	<p align="center">2 à 3 surveillants en zone 1 2 surveillants en zone 2 1 surveillant en zone 3</p>
<p align="center"><b>Surveillance des associations</b></p>	<p>Durant les horaires d'ouverture au public: la surveillance est organisée comme définie en <b><i>Surveillance du public POSS1</i></b>.</p> <p>En dehors des horaires d'ouverture au public : les associations présentes dans l'établissement sont responsables de la surveillance des bassins et de l'organisation des secours. Il n'y a pas de coordination des secours assurée par la CARENE.</p>		
<p align="center"><b>Surveillance des groupes</b></p>	<p>Durant les horaires d'ouverture au public : La surveillance est organisée comme définie en <b><i>Surveillance du Public POSS1</i></b>.</p> <p>La surveillance effective des zones utilisées reste une condition obligatoire à l'accès au bassin.</p> <p>En fonction des réservations de groupes, les surveillants sont en conséquence prévus et mis à disposition.</p> <hr/> <p>Extrait des règles d'usage de l'accueil des groupes</p> <p><u>Conditions d'encadrement</u> :</p> <p>enfants de moins de 6 ans : 1 animateur pour 5 enfants enfants de + 6 ans et adultes : 1 animateur pour 8 enfants</p>		

### **III. Organisation des Secours**

#### ***Préambule***

Une main-courante est à disposition des personnels de surveillance : E.T.A.P.S, MNS et BNSSA.

Elle doit permettre de consigner tous les faits relevant de la sécurité, de l'hygiène, les accidents corporels, les incidents techniques, et de faire part à la direction des problèmes rencontrés.

Elle ne remplace ni le carnet sanitaire, ni les rapports circonstanciés d'accidents (fiche bilan).  
**L'obligation d'établir ces rapports reste maintenue et seront remis au directeur de l'établissement.**

### III.1 Tableaux d'organisation

Tableau d'organisation des secours

	Ouverture au public (seul ou mixte, sauf scolaires primaires) <b>POSS 1</b>	ENC / Sport Santé <b>POSS 2</b>
<b>Zone 1</b>	<p>Lors d'une intervention, le surveillant le plus proche de la victime, alerte ses collègues et porte secours à celle-ci. Ce premier secouriste fait le bilan et porte les premiers soins à la victime.</p> <p><u>En fonction du bilan, le second surveillant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- vient aider le collègue en intervention.</li> </ul> <p><u>En fonction du bilan, le 3ème surveillant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- déclenche l'évacuation au mégaphone du bassin et prévient le MNS H,</li> </ul> <p><u>Suivant le cas de figure ou suivant l'importance de l'intervention le surveillant</u></p> <p>Lors d'une intervention, le surveillant le plus proche de la victime, alerte son collègue de zone ou un renfort et porte secours à celle-ci. Ce premier surveillant fait le bilan et porte les premiers soins à la victime.</p>	
<b>Zone 2</b>	<p><u>En fonction du bilan le 2<sup>nd</sup> surveillant sur zone :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- déclenche l'évacuation de l'espace concerné</li> <li>- vient aider le collègue en intervention.</li> </ul> <p>Suivant le cas de figure ou suivant l'importance de l'intervention, un renfort peut être amené à porter assistance à ses collègues. La zone sera alors</p>	<p>Lors d'une intervention, le MNS en IP demande du renfort, demande à son groupe d'évacuer le bassin et porte secours à la victime. Celui-ci fait le bilan et porte les premiers soins à la victime.</p> <p>Le renfort évacue le groupe vers les vestiaires et le confie à un agent d'accueil/entretien puis vient en renfort de son</p>
<b>Zone 3</b>	<p><u>En fonction du bilan, le surveillant C:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- arrête la production des vagues et fait fermer le pentagloss par le second surveillant.</li> <li>- Fait intervenir le second surveillant en renfort de son collègue</li> <li>- déclenche l'évacuation de la zone au mégaphone</li> </ul>	

	<p align="center"><b>Scolaires et autre public</b> <b><u>POSS 3</u></b></p>	<p align="center"><b>Scolaires primaires</b> <b><u>POSS 4</u></b></p>
<p align="center"><b>Zone 1</b></p>	<p>Lors d'une intervention, le MNS le plus proche de la victime, alerte ses collègues et porte secours à celle-ci. Ce premier secouriste fait le bilan et porte les premiers soins à la victime.</p> <p><u>En fonction du bilan, le second MNS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- déclenche l'évacuation de l'espace dans sa totalité</li> <li>- demande au troisième surveillant en surveillance de se rendre sur l'intervention</li> <li>- vient aider le collègue en intervention.</li> </ul> <p><u>Rôle de l'enseignant</u> : faire sortir les élèves de l'eau, les mettre en sécurité, les regrouper, les compter et se mettre à disposition du coordinateur de l'intervention. Les intervenants bénévoles apportent leur concours.</p> <p><u>Rôle des MNS en intervention pédagogique</u> : ils contribuent à l'évacuation et à la mise en sécurité des élèves, et aident leurs collègues en intervention (surveillance ou secourisme).</p>	<p>Lors d'une intervention, le MNS en surveillance, alerte le MNS IP et porte secours à celle-ci. Ce premier fait le bilan et porte les premiers soins à la victime.</p> <p><u>En fonction du bilan, le MNS IP :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- déclenche l'évacuation du bassin et demande du renfort,</li> <li>- vient aider le collègue en intervention.</li> </ul> <p><u>Rôle de l'enseignant</u> : faire sortir les élèves de l'eau, les mettre en sécurité, les regrouper, les compter et se mettre à disposition du coordinateur de l'intervention. Les intervenants bénévoles apportent leur concours.</p>
<p align="center"><b>Zone 2</b></p>	<p align="center"><i>(Cas de figure inexistant)</i></p>	
<p align="center"><b>Zone 3</b></p>	<p align="center"><i>(Cas de figure inexistant)</i></p>	

## Tableaux journaliers des effectifs selon les publics

Tableau récapitulatif des effectifs selon les publics

		Tableau récapitulatif des effectifs selon les publics																	
		POSS	1	1	3	1	3	1	1										
LUNDI	25 m	6h	7h	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h	
					secondaires	Scolaires				Association		Scolaires	Technique		Association			Association	
			PUBLIC														Association		
		Surveillant		3	3	3	3	3	3	3	3	3	2	3	3	3	3		
		MNS pédagogie				1	1	1			1	1							
		POSS	1	4	2	3	2	2	2	1									
		Echauffement	6h	7h	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h
					secondaires	Scolaires	Activité					Activité x2		Association					
		Surveillant			1	1	1	1											
		MNS pédagogie				1	1	1	1	1	1	1	1	2	2				
		Apprent.	6h	7h	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h
						Scolaires	Association	Scolaires	Technique		Association	Public							
		Surveillant				1	1	1			1	1				1	1		
		MNS pédagogie				1	1	1			1	1							
		Basin à vagn	6h	7h	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h
					Public														
	Surveillant				2	2	2	3	3	2	2	3	3	3	3	2			
	MNS pédagogie																		
Total	Surveillant	3	4	7	7	7	6	6	6	6	5	6	6	6	7	6			
	MNS pédagogie		0	3	3	3	1	1	3	3	1	2	2	0	0				
	TOTAL	3	4	10	10	10	7	7	9	9	6	8	8	7	6				

POSS		3			1			3			1								
MARDI	25 m	6h	7h	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h	
		1	Association		Scolaires		Association		Scolaires		Technique		Association						
		2			secondaires				Public										
	3																		
	4																		
	5																		
	6																		
	7																		
	8																		
	Surveillant			2	3	3	3	3	3	3	3	2	3	3	3	3	3	3	
MNS pédagogie				1	1	1				1	1								
POSS		4			1			3			1			2			1		
MARDI	Echauffement	6h	7h	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h	
		1			Scolaires		Activité		secondaires		activité x2		Association						
		2																	
	3																		
	Surveillant				1	1	1				1	1	1						
	MNS pédagogie				1	1	1	1	1					2	2				
	Apprent.	6h	7h	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h	
								Public		Scolaires		Technique		Activité x2		Public			
	Surveillant							1	1	1	1					1	1	1	
MNS pédagogie									1	1			2	2					
POSS		4			1			4			1								
MARDI	Basin à vagues	6h	7h	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h	
		1			Scolaires		Public		Scolaires										
		2																	
	3																		
	Surveillant				1	1	1	3	3	1	1	3	3	3	3	3	3	3	
	MNS pédagogie				1	1	1				1	1							
	Total	Surveillant	2	5	5	5	5	7	7	6	6	6	6	6	6	7	7	7	
		MNS pédagogie		3	3	3	3	1	1	3	3	0	4	4	0	0	0		
		TOTAL	2	8	8	8	8	8	8	8	9	9	6	10	10	7	7	7	

POSS		3			1			1			1									
MERCREDI	25 m	6h	7h	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h		
		1	Association		Scolaires						Activité x2		Association				Association			
		2																		
		3																		
		4																		
		5																		
		6																		
		7																		
		8																		
		Surveillant				3	3	3	3	3		2	2	2	3	3	3	3		
MNS pédagogie				1	1	1				2	2	2								
POSS		4			1			2			1									
MERCREDI	Echauffement	6h	7h	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h		
		1			Scolaires			secondaires			Activité x2		Activité				SNSC			
		2																		
		3																		
		Surveillant				1	1	1	1	1										
		MNS pédagogie				1	1	1				2	2	2	1	1	1			
		POSS		4			1			2			1							
		MERCREDI	Apprent.	6h	7h	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h
				1			Scolaires			Public			Activité x2				Public			
				2																
3																				
Surveillant						1	1	1	1	1					1	1	1	1		
MNS pédagogie						1	1	1				2	2	2						
POSS				4			1			2			1							
MERCREDI	Basin à vagues			6h	7h	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h
				1			Scolaires													
				2																
		3																		
		4																		
		5																		
		6																		
		7																		
		8																		
		Surveillant				1	1	1	3	3	2	2	3	3	3	3	3	2		
MNS pédagogie				1	1	1														
Total	Surveillant				6	6	6	8	8	4	4	5	7	7	7	6				
	MNS pédagogie				4	4	4	0	0	6	6	6	1	1	1	0				
	TOTAL				10	10	10	8	8	10	10	11	8	8	8	6				

POSS		1	4	1	1	1													
JEUDI	25 m	6h																	
		7h																	
		8h	secondaires																
		9h		Scolaires															
		10h																	
		11h																	
		12h																	
		13h																	
	14h																		
	15h																		
16h																			
17h																			
18h																			
19h																			
20h																			
21h																			
22h																			
	Surveillant		2	2	2	2	3	3	3	3	3	3	3	3					
	MNS pédagogie			1	1	1													
POSS		1	4	1	1	1	1	1	2										
JEUDI	Echauffement	6h																	
		7h																	
		8h	secondaires																
		9h		Scolaires															
		10h																	
		11h																	
		12h																	
		13h																	
	14h																		
	15h																		
16h																			
17h																			
18h																			
19h																			
20h																			
21h																			
22h																			
	Surveillant		1	1	1	1			1	1	1								
	MNS pédagogie			1	1	1							1	1					
POSS																			
JEUDI	Apprent.	6h																	
		7h																	
		8h																	
		9h																	
		10h																	
		11h																	
		12h																	
		13h																	
	14h																		
	15h																		
16h																			
17h																			
18h																			
19h																			
20h																			
21h																			
22h																			
	Surveillant			1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1					
	MNS pédagogie			1	1	1													
POSS																			
JEUDI	Basin à vagues	6h																	
		7h																	
		8h																	
		9h																	
		10h																	
		11h																	
		12h																	
		13h																	
	14h																		
	15h																		
16h																			
17h																			
18h																			
19h																			
20h																			
21h																			
22h																			
	Surveillant			1	1	1	3	3	1	1	3	3	3	3					
	MNS pédagogie			1	1	1			1	1									
POSS																			
Total	Surveillant	3	5	5	5	7	7	6	6	8	7	7	7	7					
	MNS pédagogie		4	4	4	0	0	1	1	0	0	0	1	1					
	TOTAL	3	9	9	9	7	7	7	7	8	7	7	8	8					

POSS		1										2		1						
		6h	7h	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h		
VENREDI	25 m	1	Public										Association							
		2	Association		secondaires				Activité		Activité x2		Public							
		3			3		3		3		3		2		2		3		3	
		4									1		1		2					
		5																		
		6																		
		7																		
		8																		
POSS		4				1				2		1								
Echauffement	3	1			Scolaires			Activité			Activité x2		Association		Public					
		2			1		1		1						1		1			
		3			1		1		1		1		2		2					
		4																		
		5																		
		6																		
		7																		
		8																		
POSS		4				1														
Apprent.	3	1			Scolaires					Public		Activité		Public						
		2			1		1		1		1				1		1			
		3			1		1		1		1		1							
		4																		
		5																		
		6																		
		7																		
		8																		
POSS		4				1														
Basin à vagues	3	1			Scolaires			Public												
		2			1		1		3		3		2		2		3		3	
		3			1		1		1											
		4																		
		5																		
		6																		
		7																		
		8																		
POSS		4				1														
Total	Surveillant	3	6	6	6	7	7	5	5	6	3	3	8	8	8					
	MNS pédagogie		3	3	3	1	1	2	3	4	5	3	0	0	0					
	TOTAL	3	9	9	9	8	8	7	8	10	8	6	8	8	8					



POSS		1					1													
		6h	7h	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h		
DIMANCHE	25 m				Public							Public		Association						
	Surveillant				3	3	3	3			3	3								
	MNS pédagogie																			
	POSS		1					1												
	Echauffement	6h	7h	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h		
	1				Public							Public								
	2																			
	3																			
	Surveillant				1	1	1	1			1	1	1	1	1					
	MNS pédagogie																			
Apprent.	6h	7h	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h			
1				Public							Public									
Surveillant				1	1	1	1			1	1	1	1	1						
MNS pédagogie																				
POSS		1					1													
Basin à vagues	6h	7h	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h			
1				Public							Public									
Surveillant				3	3	3	3			3	3	3	3	3						
MNS pédagogie																				
Total	Surveillant				8	8	8	8			8	8	5	5	5					
	MNS pédagogie																			
	TOTAL				8	8	8	8	0		8	8	5	5	5					

### **III.2 Intervention hors bassin**

Elle est à traiter selon la même procédure qu'une intervention se produisant dans les bassins.

### **III.3 Généralités par Publics**

#### **Généralités dans le cadre du Primaire :**

L'instituteur ou professeur des écoles est responsable de sa classe, tant au niveau pédagogique que de la sécurité. Il assure l'organisation pédagogique de sa classe avec le concours du personnel CARENE et la sécurité de ses élèves de l'entrée à la sortie de l'établissement.

La surveillance exclusive est assurée par le(s) surveillant(s) de la piscine, en application des circulaires de l'éducation nationale sur la natation scolaire.

#### **Généralités dans le cadre du Secondaire:**

Le professeur d'EPS, certifié ou agrégé, est responsable de sa classe, tant au niveau pédagogique que de la sécurité. Il assure l'enseignement à sa classe, et la sécurité de ses élèves de l'entrée à la sortie de l'établissement.

La surveillance exclusive est assurée par le(s) surveillant(s) de la piscine, en application des circulaires de l'éducation nationale sur la natation scolaire.

#### **Généralités dans le cadre des associations :**

Les associations utilisatrices de la piscine sont tenues de suivre une visite de sécurité annuelle obligatoire, dispensée par le chef de bassins en charge de la sécurité ou son représentant. Elle doit avoir lieu avant le début de chaque année scolaire.

Les associations sont chargées d'accueillir, d'encadrer ~~et de surveiller~~ leurs adhérents, de leur entrée à leur sortie de l'établissement.

En aucun cas les adhérents ne peuvent rester dans les bassins sans être encadrés par l'éducateur de l'association.

La prise de possession des créneaux et leur libération doivent être conformes aux plannings établis en début de saison sportive. L'accès aux vestiaires ne peut se faire que 15 minutes avant le début du créneau (séance). Et les adhérents disposent de 15 minutes après la fin de la séance pour se changer et quitter l'établissement.

Les présidents des associations utilisatrices de la piscine sont responsables de l'organisation de leurs associations respectives. Ils doivent respecter la convention d'usage signée avec la CARENE, ainsi que l'ensemble des dispositions du POSS les concernant.

#### **Présence d'associations**

Lorsque les associations sont présentes seules dans l'établissement, la CARENE n'est pas tenue de mettre à disposition du personnel sauveteur. Les associations doivent assurer elle-même la sécurité de ses adhérents et la coordination des secours.

Lors d'une intervention, le responsable encadrant l'association (éducateur) s'occupe de la victime, fait le bilan et informe les secours. Au préalable, et afin d'éviter un sur accident, il prend toutes les dispositions nécessaires à la mise en sécurité de ses adhérents.

Il prévient ou fait prévenir de l'intervention les agents d'entretien en fonction dans l'établissement.

### **Généralités dans le cadre de la surveillance des groupes**

Les groupes constitués sont accueillis en faisant au préalable une demande écrite au service des piscines. Ils doivent en obtenir l'accord, conformément aux dispositions spécifiées en annexe 7.

Pour toute venue dans l'établissement, les groupes doivent au préalable avoir indiqué :

- le nom de l'organisme,
- les horaires (créneau),
- le nombre de personnes (enfants ou adultes) par groupe d'âge,
- le nombre d'encadrants (éducateurs ou animateurs),
- le nom du responsable.

À leur entrée dans l'établissement, les responsables des groupes doivent se signaler à l'accueil.

Avant d'autoriser l'accès aux vestiaires, l'Agent accueil :

- vérifie la réservation et le respect du taux d'encadrement,
- s'assure de la présence du personnel de surveillance.

Le responsable de groupe se présente au personnel de surveillance à son arrivée au bord des bassins.

Les responsables des groupes doivent s'assurer :

- de la surveillance effective et permanente des personnes constituant leurs groupes,
- de la répartition du nombre de personnes par encadrants pendant toute la durée du créneau,
- de la discipline et de la bonne conduite des personnes,
- du respect des consignes données le personnel de surveillance de la CARENE,
- du regroupement, du comptage et du calme des personnes constituant leurs groupes, du début à la fin du créneau, et lors des évacuations totales ou partielles.

## **III.4 Actions à mettre en œuvre à chaque intervention**

Dans la situation de la prise en charge d'une victime, nécessitant un arrêt de la surveillance (RCP, multiples victimes, intervention grave, etc...) la zone sera évacuée vers les vestiaires si la FMI est supérieure à 500, et vers les autres zones si la FMI est inférieure à 500. Une évacuation totale pourra intervenir dans un second temps.

Les agents d'accueil et d'entretien (AE) doivent alors :

- fermer la caisse,
- empêcher l'entrée de nouveaux usagers,
- faciliter la sortie des vestiaires.

L'ensemble des actions de secourisme est coordonné par l'un des surveillants en intervention.

Les chefs d'équipe ou responsable de bassin assurent la coordination des moyens pour l'application du POSS.

Dans certains cas, l'accueil et le guidage des secours extérieurs seront pris en charge par un agent d'accueil et d'entretien qui se rendra disponible.

Chaque intervention fera l'objet d'une consignation sur la main courante de l'infirmerie par le surveillant ayant coordonné l'ensemble des actions de secourisme, ainsi que d'un rapport circonstancié le cas échéant. Il sera établi par le chef de bassin.

Les données notées sur les rapports sont confidentielles et ne doivent en aucun cas être divulguées. Toute personne liée à l'incident qui souhaiterait obtenir ces écrits devra en faire la demande auprès du service juridique de la CARENE.

### **III.5 Recommandations**

Pendant toute la durée de l'intervention, le personnel affecté à l'intervention veille sur la victime et assure les soins nécessaires jusqu'à sa prise en charge par les secours.

À la fin de l'incident et avant de décider de la continuité de l'activité, le chef de bassins ou le responsable de bassins veillent à ce que toutes les conditions de sécurité (personnel et matériel) soient réunies.

Dans le cas contraire celle-ci doit être différée.

Chaque intervention fera l'objet d'une consignation sur la main courante de l'infirmerie, ainsi que d'un rapport circonstancié. Il sera établi par le chef de bassin ou le surveillant responsable de la coordination de l'intervention.

Les données notées sur les rapports sont confidentielles et ne doivent en aucun cas être divulguées. Toute personne liée à l'incident qui souhaiterait obtenir ces écrits devra en faire la demande auprès du service juridique de la Ville.

## **IV. Procédures d'évacuation de l'établissement**

Un exercice minimum organisé annuellement permet de garantir la prise en charge d'une évacuation dans son ensemble avec le personnel présent suivant la procédure définie ci-après.

## **Préambule**

L'évacuation de l'établissement **ne doit être mise en œuvre qu'en cas de nécessité absolue**. A cette fin, elle ne doit pas comporter plus de dangers que l'élément qui la motive (forte fréquentation, risque de panique). Il convient donc de dissocier les départs de feu naissant (poubelle isolé), des feu plus conséquent (local, ou feu en voie de propagation), et des accidents à risques majeurs.

### **IV.1. Définition du point de rassemblement**

L'agent en charge de la levée de doute détermine suite à la lecture du S.S.I ou des informations transmises le point de rassemblement.

Le point de rassemblement devra permettre d'évacuer dans une même zone l'ensemble des usagers et des personnels. Il devra être non enfumé et protégé.

#### **Point de rassemblement Parvis :**

En cas de départ de feu dans les zones :

- Technique
- Bassins, infirmerie, stockage matériels
- Bien être : sauna, hammam, tisanerie

Le personnel d'accueil et d'entretien orientera les usagers vers la sortie (guide fil).

Le personnel de surveillance procédera à l'évacuation des bassins et empêche le public de retourner en arrière. Veille à ce que les locaux soient vides et oriente les usagers vers la sortie (guide fil).

#### **Point de rassemblement Pelouse :**

En cas de départ de feu dans les zones :

- Accueil
- Administration
- Vestiaires individuels et collectifs
- Salle de réunion

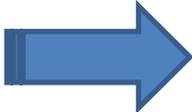
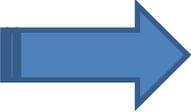
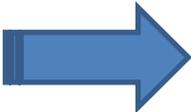
Le personnel de surveillance procédera à l'évacuation des bassins et orientera les usagers vers la sortie (guide fil).

Le personnel d'accueil et d'entretien empêche le public de retourner en arrière. Veille à ce que les locaux soient vides et oriente les usagers vers la sortie (Serre fil).

### **IV.2. Tableau de procédure d'évacuation**

## PROCEDURE D'EVACUATION

**L'évacuation tiendra toujours compte du lieu où s'est produit le sinistre**

<b>LIEU</b>	<b>PAR QUI</b>	<b>VERS OU</b>	
			
BASSINS	M.N.S	VESTIAIRES / ACCEUIL	Point de rassemblement PARVIS
VESTIAIRES INDIVIDUELS	AGENTS D'ENTRETIEN	BASSINS	POINT DE RASSEMBLEMENT PELOUSE
VESTIAIRES COLLECTIFS	AGENTS D'ENTRETIEN	BASSINS	POINT DE RASSEMBLEMENT PELOUSE
ACCEUIL / SALLE DE REUNION	HOTESSE D'ACCUEIL	BASSINS	POINT DE RASSEMBLEMENT PELOUSE
ESPACE BIEN ETRE	M.N.S OU AGENTS D'ENTRETIEN	VESTIAIRES / ACCEUIL	POINT DE RASSEMBLEMENT PARVIS
TECHNIQUE	TECHNICIEN OU MNS	EXTERIEUR	VOIE D'ACCÈS EST + POINT DE RASSEMBLEMENT PARVIS
LOCAUX ADMINISTRATIFS	AGENTS D'ENTRETIEN ou MNS	HALL D'ACCEUIL	POINT DE RASSEMBLEMENT PELOUSE

**Procédure en cas d'incendie :**

<p><b>Procédure en cas d'incendie</b></p>	<p><b>Départ de feu constaté par un agent sans déclenchement de l'alarme incendie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Feu Maitrisable <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'agent témoin du départ d'incendie ce muni de l'extincteur le plus proche.</li> <li>- Procède sans délai à l'extinction.</li> <li>- Informe par talkie-walkie de la nature du feu et de sa localisation (précise feu éteint).</li> <li>- Demande le renfort d'un autre agent.</li> <li>- Interdit l'accès à la pièce concerner</li> <li>- Procède à la ventilation de la pièce concernée (risque Monoxyde de carbone).</li> <li>- Rend compte à son supérieur hiérarchique.</li> </ul> </li> <li>● Feu non maitrisable <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'agent témoin du départ d'incendie alerte par talkie-walkie l'ensemble des agents en précisant le lieu de l'incendie.</li> <li>- Déclenche l'alarme avec un déclencheur manuel</li> <li>- Referme si possible la porte du local concerner (risque de propagations, fumées).</li> </ul> </li> </ul> <p>Participe à l'évacuation de l'établissement.</p>	<p><b>Déclenchement de l'alarme incendie La centrale incendie diffuse automatiquement un message d'alerte</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Alarme justifiée <u>Reconnaissance :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un agent se rend à la centrale incendie. Il détermine l'endroit du déclenchement de l'alarme.</li> <li>- Il en informe les agents par talkie-walkie et détermine le point de rassemblement.</li> <li>- Le agent se porte sur la zone concernée, afin de déterminer si l'alarme est justifiée ou non.</li> <li>- Il informe les agents de sa progression.</li> <li>- l'agent l'indique par talkie-walkie</li> <li>- participe à l'évacuation de l'établissement.</li> </ul> </li> <li>● Alarme injustifiée <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'agent l'indique par talkie-walkie.</li> <li>- la procédure d'évacuation est alors suspendue.</li> <li>- Le service technique sera alors informé pour procéder au réarmement du S.S.I.</li> </ul> </li> </ul>
---	--	--

**Procédure en cas d'accident majeur :**

<b>Procédure en cas d'accident majeur</b>	Risques chimiques, fuite de gaz, ozone, chlore, <del>Alerte à la bombe, intrusion violente</del>
	La procédure d'évacuation sera mise en œuvre et tiendra compte du lieu où s'est produit le sinistre (voir tableau d'évacuation)

**Dans tous les cas un service d'urgence extérieur approprié sera appelé par le responsable de l'équipement.**



bassin	visa	accueil/entretien	visa
pascal burel		Magali CHEDOTAL	
Christoph Kluth		Emeline TRETON	
corinne bougerol		lise SASSANELLI	
Julien Hardy		Sophie LAFON	
erwan baudry		Mourad SEDDAK	
yann morio		Adeline SERRE	
elise adragna		Aurélie PENDU	
agathe terrien		Sandrine EVAIN	
severine depovire		Pauline POSSEME	
veronique larzul		Fatima MEKERSI	
Sophie Allain		Amandine ALIDORO	
gaelle lagrange		Patricia ANDRE	
martin plard		Georges DELORME	
mathilde bernard		Arzou METIN	
Franck caburet		Sophie GARDES	
thibaud evain		justine SERRE	
thomas jegou		Marie Jo DE SARS	
jean baptiste lebre		angelique LAMBERT	
jerome lefranc		Elodie PERIO	
Mickael leroux		Jade BIETRY	
xavier desmettre		oreline LAMMOOT	
cedric maillard		Clarisse MEIGNEN	
Guillaume Gourhand		Melissa LEFLOCH	
Franck Vesque			
Charlotte Avenard		<u>Administration</u>	
Tanguy Caudart		Laetitia Avenel	
Jean Sébastien Alby		Claire Priol	
Julien Grégoire		Malika Gallais	
Damien Foucart		Valéry Nivelais	
soizic blandeau			
tony perray			
anne sophie Poisson			
Romain Chevreuil			
Pierre A baron			
salim Chaouqui			